

assemblée récente, les Dénés ont demandé que des changements y soient apportés. Si cette entente est finalement ratifiée par toutes les parties, elle permettra d'octroyer à environ 13 000 Dénés et Métis plus de 181 000 km² de terres (soit la presque totalité des superficies combinées de la Belgique, de l'Irlande et des Pays-Bas) et 500 millions de dollars.

Outre l'octroi de terres et une indemnité en espèces, le règlement des revendications territoriales globales garantit aux autochtones un pouvoir de décision aux niveaux de l'administration des terres, de la mise en valeur des ressources, de la pêche et de la chasse ainsi que de l'environnement. Le règlement de ces revendications est un des éléments essentiels de l'engagement que le gouvernement fédéral a pris de renforcer les institutions politiques et économiques du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Dans la province de la Colombie-Britannique (située dans l'Ouest) où le gouvernement fédéral a accepté 18 revendications, le premier ministre provincial a déclaré publiquement le 26 juillet 1990 l'engagement pris par son gouvernement de régler les revendications territoriales. Dans l'est du pays, les négociateurs ont conclu une entente-cadre avec l'Association des Inuit du Labrador, qui représente 3 800 Inuit et habitants d'établissements.

Dans un autre cas, que vous connaissez sans doute Madame le président, le gouvernement canadien a reconnu depuis longtemps l'obligation en souffrance à l'endroit des Indiens du lac Lubicon. Dans une décision récente du Comité des droits de l'homme des Nations-Unies, confirmant les injustices historiques que le gouvernement a reconnues et commentant l'offre faite par le gouvernement à la bande, le Comité a dit que, selon lui, le gouvernement proposait de rectifier la situation par une mesure que le Comité jugeait appropriée.

Je voudrais maintenant parler du conflit d'Oka, au Québec, qui concerne les Mohawks de Kanesatake et porte sur des terres destinées au développement urbain par la ville d'Oka. Les Mohawks considèrent que ces terres leur appartiennent.

Si l'on considère les revendications territoriales des autochtones, la situation d'Oka est unique. À l'heure actuelle, il n'y existe pas officiellement de réserve. Il s'agit plutôt de terrains appartenant à l'État et mis à la disposition des Mohawks de Kanesatake. Ces terrains, qui ont été achetés par le gouvernement fédéral en 1945, sont les restes d'une vaste seigneurie accordée en 1717 par le roi de France à l'ordre des Sulpiciens pour l'implantation d'une mission. Cet ordre religieux s'est installé sur ces terres en y amenant de Montréal des Indiens nipissings, algonquins et iroquois (Mohawks). Les